



Département des
YVELINES

ARRONDISSEMENT DE
VERSAILLES

CANTON DE
MAUREPAS

République Française

MAIRIE de CHATEAUFORT

ARRÊTÉ PERMANENT DU MAIRE

N° 2026-006

Objet : Portant règlementation de la circulation et du stationnement pour les travaux de réparations urgentes sur le réseau d'assainissement par les entreprises mandatées par VGP le cycle de l'eau

Le Maire de la Ville de Châteaufort,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212-1 et L.2213-1,

Vu le Code de la Route et notamment ses articles L.325-1 et R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-25, R.417.4, R.417-9, R.417-10 et R.417-11;

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu la Loi N°82-213 du 2 Mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée et complétée par la Loi N° 82-623 du 12 Juillet 1982 et par la Loi N° 83-8 du 7 Janvier 1983,

Vu l'Instruction Interministérielle relative à la signalisation, Livre 1, huitième partie, **Vu** l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Considérant les travaux de réparations urgentes sur les réseaux d'assainissement de la commune, effectués pour VGP le cycle de l'eau, par les entreprises suivantes :

- **L'entreprise ART BATI :**

RAISON SOCIALE :	ART BATI
SIRET* :	421 756 347 00058
SIRET FACTURATION** :	421 756 347 00058
REPRESENTÉ PAR*** :	Marc LALLEMAND
ADRESSE :	40 rue de la Vallée de Yart 78640 Saint Germain de la Grange
TÉLÉPHONE :	01 30 45 02 69
COURRIEL :	art.bati@sfr.fr

- **le groupement dont l'entreprise Despierre est mandataire :**

RAISON SOCIALE :	DESPIERRE SAS
SIRET* :	738 206 325 00040
SIRET FACTURATION** :	738 206 325 00040
REPRESENTÉ PAR*** :	Monsieur Sébastien FOURNET Directeur
ADRESSE :	7 chemin de la Chapelle Saint Antoine 95300 ENNERY
TÉLÉPHONE :	01 30 73 26 26

MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort

☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr

site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

COURRIEL : Despierre.sa@despierre.com

RAISON SOCIALE 1 :	CISE TP SASU
SIRET** :	42856174000112
ADRESSE :	ZA route de Falaise, Garcelles Secqueville 14540 LE CASTELET
TELEPHONE :	02 31 35 08 40
COURRIEL :	arnaud.desmordreux@cisetp.com

RAISON SOCIALE 1 :	FAYOLLE DESAMANTAGE SARL
SIRET** :	807 679 287 00019
ADRESSE :	30 rue de l'Egalité 95230 SOISY SOUS MONTMORENCY
TELEPHONE :	01 34 28 40 40
COURRIEL :	Etudes-fde@fayolle.eu

Considérant qu'il importe d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique ainsi que celle des agents et de réduire autant que possible les entraves à la circulation provoquées par ces interventions,

ARRÊTE

Article 1 : En raison des travaux cités ci-dessus, des restrictions pourront être apportées à la circulation et au stationnement, **sur la totalité du territoire communal**. Ces restrictions prendront effet **du 12 janvier au 31 Décembre 2026, inclus**.

Article 2 : La commune devra être informée de ces travaux dans les meilleurs délais.

Pour tous les autres travaux sans caractère d'urgence, des arrêtés provisoires seront pris,

Article 3 : les entreprises citées intervenant pour les différents travaux prendront toutes les dispositions pour assurer la sécurité des usagers et signaler, de jour comme de nuit, tout empiètement sur la chaussée par l'apposition de plots, barrières, balisages disposés aux endroits convenables.

La signalisation temporaire sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I-88 Partie).

La circulation sera alternée par panneaux K 10 Ou KR11j Ou KR11v, lorsque les travaux le nécessiteront.

Le stationnement pourra être interdit localement.

Article 4 : Les usagers de la voirie sont tenus de respecter la signalisation provisoire mise en place.

Article 5: Les véhicules en infraction qui ne respecteront pas la signalisation prévue à l'Article 3 et les véhicules qui perturberont le bon déroulement des travaux, seront enlevés et mis en fourrière, aux frais du contrevenant.

Article 6: Le présent arrêté est susceptible de recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de l'expiration des mesures de notification et de publicité.

MAIRIE de CHATEAUFORT

19, place Saint Christophe - 78117 Châteaufort

☎ 01.39.56.76.76 - Télécopie 01.39.56.29.71 - messagerie : accueil@mairie-chateaufort78.fr
site internet : www.mairie-chateaufort78.fr

Article 7 : Madame la Secrétaire de Mairie, VPG le cycles de l'eau, les entreprises titulaires du marché, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Magny-les-Hameaux, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Châteaufort, le 12 janvier 2026

Le Maire,

Patrice BERQUET



